

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

JMB
N°2026-107

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

OBJET
BUDGET ANNEXE REGIE
RESTAURATION
HEBERGEMENT
APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Arrivée de madame Edwige Mieyan à 18h57
Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14
+ 1 procuration

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Votes pour : 14 + 1 procuration
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Affiché à la porte de la mairie
le 6 mai 2026 selon le relevé
de décisions

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe « régie restauration hébergement » pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	348 975,00	Recettes réelles	345 505,36
Opérations d'ordre	2 429,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	5 898,64
Total	351 404,00	Total	351 404,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	82 869,60	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	2 429,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	80 440,60
Total	82 869,60	Total	82 869,60

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie du 15 avril 2026,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260430-DEL-2026-107-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif du budget annexe « régie restauration hébergement » pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	348 975,00	Recettes réelles	345 505,36
Opérations d'ordre	2 429,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	5 898,64
Total	351 404,00	Total	351 404,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	82 869,60	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	2 429,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	80 440,60
Total	82 869,60	Total	82 869,60

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 avril 2026



Le Maire,

Ombeline Perez